

COURSON-MONTELOUP

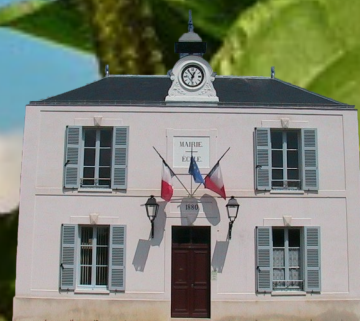
NUMÉRO 11 - MAI 2011

ABUJEFN-M-TEFLUB
MUNICIPAL



Mairie de Courson-Monteloup
Place des Tilleuls
91680 Courson-Monteloup
Tél. : 01 64 58 90 01
Fax : 01 64 58 81 58

e-mail : monteloup.mairie@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.courson-monteloup.fr>





Editorial	3
Budget Communal	4,5,6,7,8
Budget Assainissement	9
Les autorisations d'urbanisme	10,11
Le conciliateur de justice	12,13
La médiation familiale	14
Travaux de sécurisation routière	15
Travaux de construction et d'agrandissement	16,17
Carnaval avec les « fanfarons »	18
14ème Marche de Printemps	18
Résultats de la 14ème Marche de Printemps	19
Essonne Verte - Essonne Propre	19
Révisions nos classiques	19
L'actualité de l'Association Sportive de Courson-Monteloup	20
Commémorations	21
1er mai des seniors	21
Vente d'œufs surprises	22
Spectacle « la Fée Équilibre »	22
Les journées des plantes	23
Un défibrillateur à Courson	23
Préparation de la soirée Antillaise	24
Soirée Antillaise	25
La fête des voisins	26
Ils sont nés	26
Premier baptême civil	26
Calendrier de la collecte 2011 à Courson	27
Forum des associations	27
Comité des fêtes	27
Les sénatoriales	28
Sécheresse	28
Calendrier des prochaines animations	28



Chers habitants de la commune,

Il est une problématique qui ne cesse de mobiliser nos efforts et sur laquelle nous travaillons avec ténacité depuis plusieurs années : c'est celle de l'assainissement, compétence communale obligatoire.

Dans notre village, Monteloup est desservi par un réseau d'assainissement collectif, La Roncière (hormis le lotissement de l'Horloge qui dispose d'une station par ailleurs défaillante) et Courson ont un assainissement autonome.

Notre commune qui gère ces équipements en régie directe est confrontée aux difficultés inhérentes à sa petite taille: insuffisance du nombre d'usagers d'où un déficit récurrent du compte assainissement et absence d'ingénierie.

Aussi avons-nous multiplié l'accès aux ressources extérieures, notamment le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) et la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) devenue la DDT. Ces investigations se sont traduites par certaines améliorations dans le fonctionnement de notre station de la rue des étangs de Cocagne et le lancement d'un SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) pour lequel un bureau d'études techniques spécialisé débutera sa mission en septembre prochain.

La logique de réponse et la cohérence des actions à engager sont à rechercher au niveau du bassin versant de la Charmoise qui constitue notre territoire hydrographique naturel.

Avec la Commune de Fontenay les Briis, l'autre principal acteur de ce bassin, nous avons entrepris des démarches en vue de déléguer nos compétences assainissement à une structure intercommunale.

Cette délégation permettra aux communes concernées de réaliser l'économie d'échelle qui leur fait défaut pour amortir seules le coût de l'assainissement collectif et aussi les travaux d'entretien de la rivière et ses berges.

J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est finalement le SIVOA (Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval) qui nous accueillera : le processus d'adhésion est en cours et l'arrêté préfectoral est prévu en septembre prochain.

Ce syndicat, qui intervient sur 34 communes de la vallée de l'Orge aval depuis Breuillet jusqu'à Athis-Mons (soit une population de 370 000 habitants) dispose d'une expertise et de moyens significatifs (88 agents et techniciens) propres à optimiser davantage la gestion de notre assainissement. Grâce à cette adhésion, la station existante pourra être améliorée, la réalisation d'une nouvelle micro-station à La Roncière deviendra possible et la redevance assainissement payée par les usagers devrait diminuer.

Les congés estivaux sont proches et avec cette nouvelle perspective concernant notre assainissement, je vous souhaite, chers Montelupins, Coursonnais et Habitants de la Roncière, de bonnes vacances.

Avec mes sentiments dévoués

Alain ARTORÉ

Maire et Vice-Président de la CCPL





Le budget est établi selon le cadre général utilisé par les communes et défini par l'instruction M14. Dénommé « budget primitif », il comprend les dépenses et recettes prévisionnelles d'une année, réparties dans deux sections: fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes inhérentes à la gestion courante et récurrente de la Commune, celles qui reviennent chaque année; elle reprend également les soldes précédents et l'excédent annuel de recettes par rapport aux dépenses (qui est d'abord utilisé par les communes qui ont un endettement pour rembourser la part de capital de leur annuité de remboursement) constitue l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. Ce surplus est ainsi transféré à la section investissement par une écriture comptable appelée « virement à la section investissement ». Autrement dit cet excédent représente la capacité d'autofinancement.

La section d'investissement présente les opérations d'investissement nouveaux ou en cours. Elle enregistre les travaux nouveaux; elle est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le BP 2011 de notre Commune, adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril dernier, se présente comme suit (montants en €) :

Fonctionnement

Recettes

Produits des services	53 052	Activité périscolaire (cantine, garderie) Redevances diverses (occupation du domaine public et activité sportive)
Impôts et taxes	319 444	Contributions directes - Compensation TP
Dotations et participations	159 913	Dotations de l'état - Compensation taxes mutation
Autres produits de gestion courante	4 110	Redevance du golf (contribution Remarde)
Produits financiers	4	
Sous-total:	536 523	
Résultat 2010 reporté	916 203	
Total:	1 452 726	



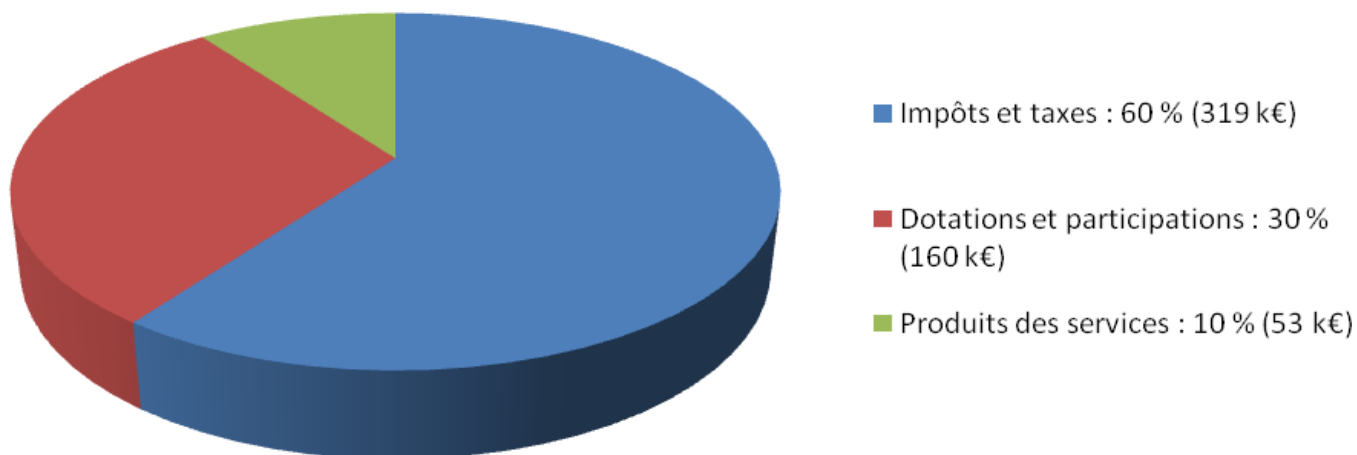
Les contributions directes, à savoir les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), n'évoluent que par la revalorisation annuelle des bases administratives fixée à 2 % par la loi de finances 2011; **les taux communaux afférents à notre commune demeurent inchangés.**

Ceux-ci s'élèvent pour **la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière du non bâti**, respectivement à **15,96%, 17,45% et 49,24%**: ils peuvent être comparés avantageusement aux taux moyens appliqués par les communes du département de l'Essonne qui ressortent à **24,35%, 18,46% et 65,60%**! (source: Direction Départementale des Finances Publiques).

Autrement dit, notre Commune recèle une richesse fiscale potentielle; celle-ci est mesurée par un indicateur dénommé « potentiel fiscal » qui est égal au produit des contributions directes qui résulterait de l'application des taux moyens nationaux d'imposition.

Ainsi, le potentiel fiscal de notre Commune est égal à 606€ / habitant alors qu'il n'est que de 447€ / habitant au niveau national.

Recettes de fonctionnement

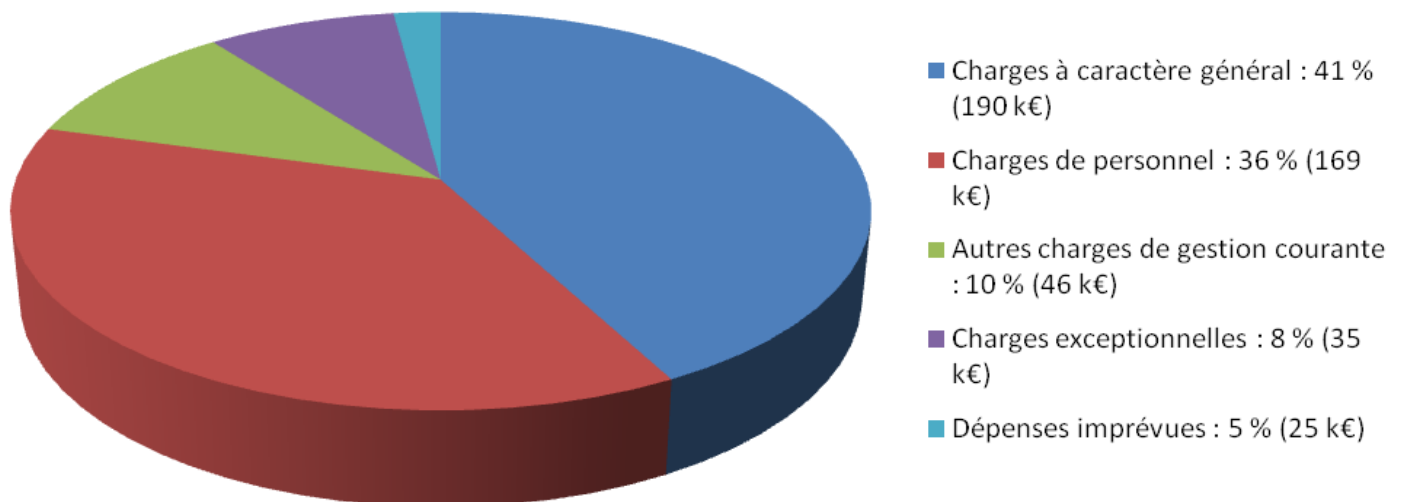




Dépenses

Charges à caractère général	190 655	Energie - Entretien de bâtiments et voirie – Restauration cantine - Fournitures diverses
Charges de personnel	169 125	Salaires du personnel communal et cotisations
Autres charges de gestion courante	45 534	Contributions aux syndicats intercommunaux Subventions associations CCAS Caisse des écoles - Indemnités Elus
Charges financières	1 889	Intérêt d'emprunt
Charges exceptionnelles	35 307	Subvention au budget assainissement
Dépenses imprévues	25 000	
Sous-total:	467 510	
Opération d'ordre	985 216	Virement à la section investissement
Total :	1 452 726	

Dépenses de fonctionnement



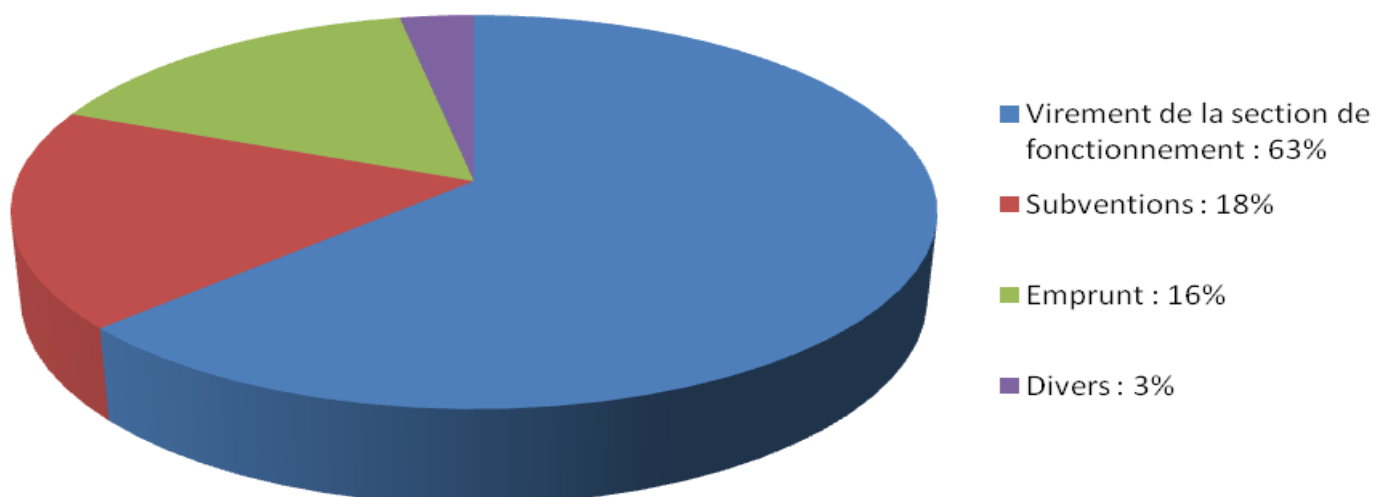


Recettes

Dotation FCTVA	15 236	Remboursement de la TVA réglée en 2010
Subventions d'investissement	275 051	Contrat rural et DETR
Emprunt	250 000	Construction école
Opération d'ordre	985 216	Virement de la section de fonctionnement
	Sous-total:	1 525 503
Résultat 2010 reporté	45 597	
	Total:	1 571 100

Les travaux de construction des nouvelles classes de l'école primaire et l'aménagement de la place de la mairie représentent les 2/3 de nos dépenses d'investissement. Leur financement sera assuré par tiers selon la structure suivante: subventions/emprunt/autofinancement.

Recettes d'Investissement



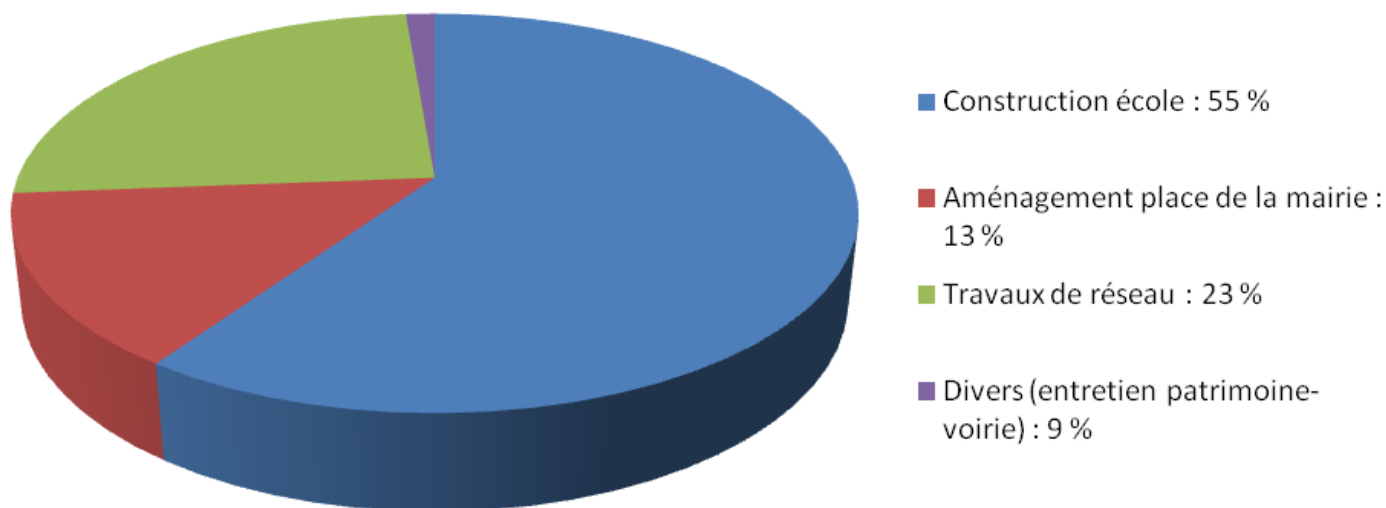


Dépenses

Immobilisations incorporelles	70 000	Honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et SPS
Immobilisations corporelles	1 496 664	Travaux de construction nouvelle (école - aménagement de la place de la mairie- réseaux de voirie) et gros travaux d'entretien des bâtiments communaux
Remboursement d'emprunt	4 436	Part capital de l'annuité de remboursement

Total : 1 571 100

Dépenses d'investissement





Budget Assainissement: Exploitation

9

Dépenses	Montants en €	
Charges à caractère général	23 600	Entretien – réparations – électricité - eau
Autres charges de gestion courante	800	Contribution assainissement
Charges exceptionnelles	11 303	Arriéré facture DDE (2002)
Virement à la section investissement	35 555	
Total :	71 258	

Recettes	Montants en €	
Vente prestation de service	25 000	Redevance assainissement
Produits exceptionnels	41 307	Participations Communes
Résultat reporté	4 951	
Total :	71 258	

La section exploitation enregistre principalement les dépenses liées à l'entretien des stations d'épuration de la rue des étangs de Cocagne et de La Roncière (lotissement de l'Horloge) et la contribution à la section investissement; à noter que le règlement d'une facture impayée d'honoraires de maîtrise d'œuvre de la DDE concernant la construction de la STEP et datant de 2002 est échelonnée sur 3 exercices. Les participations Communes correspondent à la subvention servie par le budget communal et à la quote-part versée par Saint Maurice-Montcouronne dont certains de ses habitants sont raccordés sur notre réseau d'assainissement.

Budget Assainissement: Investissement

Dépenses	Montants en €	
Immobilisations incorporelles	41 418	Etude SDA (schéma directeur d'assainissement)
Immobilisations corporelles	9 000	
Emprunts et dettes assimilés	15 956	Annuité de remboursement de capital
Résultat reporté	19 483	
Total :	85 857	

Recettes	Montants en €	
Dotations fonds divers	578	FCTVA
Dotations fonds divers	19 483	Affectation investissement
Subventions d'investissement	30 241	Agence de l'eau et Conseil Général
Virement de la section exploitation	35 555	
Total :	85 857	

C'est l'étude du schéma directeur d'assainissement qui constitue la dépense principale; elle bénéficie de subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.



Intervention de l'Architecte des Bâtiments de France

Il faut savoir que, pour notre Commune, la présence du château, classé monument historique et de son parc, site inscrit, implique un périmètre de protection des abords dans un rayon de 500 mètres.

Ainsi, la quasi-totalité du village est concernée et l'avis ou l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire pour toute construction nouvelle, démolition, déboisement, transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble situé dans le champ de visibilité.

Les permis ne peuvent être délivrés qu'avec l'accord de l'ABF qui apprécie notamment la visibilité ou la covisibilité entre l'édifice classé ou inscrit et tout immeuble situé à l'intérieur du périmètre.

La consultation de l'ABF entraîne un allongement des délais d'instruction par rapport aux délais de base (par exemple : six mois au lieu de deux pour les demandes de permis de construire de maison individuelle).

L'instruction technique des demandes de permis est assurée par la DDT – Direction Départementale de l'Essonne (anciennement DDE); il est possible de suivre en ligne l'avancement de son dossier en consultant le site:

- webads.application.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr
(accès rapide en tapant webads 2007 dans un moteur de recherche).

Les formalités

Il existe quatre formalités:

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir,
- la déclaration préalable.

Les formalités à accomplir au titre du code de l'urbanisme concernent la quasi-totalité des travaux et aménagements, que ceux-ci portent sur des constructions nouvelles (dès la création d'une SHOB de 2 m²) ou existantes. Relèvent ainsi d'autorisations d'urbanisme :

- les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur,
- la modification du volume d'un bâtiment, le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur,
- les changements de destination (même partiels: par exemple, utilisation d'un local d'habitation en bureau),
- l'installation d'une caravane (plus de trois mois consécutifs ou non dans l'année),
les lotissements, les terrains de camping, etc...

.../...



.../...

Notion de construction

Le terme « **construction** » englobe non seulement les **immeubles** (tels les maisons, bâtiments collectifs, locaux professionnels ou commerciaux, entrepôts, etc...), mais encore tout **ouvrage** relevant de l'activité créatrice, par assemblage de matériaux, des diverses parties d'un édifice.

Selon la législation et la jurisprudence, doivent être considérés comme des constructions : un **garage**, une **clôture**, une **piscine**, un **hangar**, un **appentis**, un **chalet** ou **abri de jardin**, un **poulailler**, une **véranda**, une **pergola**, une **tonnelle**, une **serre**, une **éolienne**, etc... que tous ces ouvrages soient démontables ou non, qu'ils comportent des fondations ou pas.

Cette liste n'est pas exhaustive: si vous avez un doute sur le régime (permis de construire ou déclaration préalable ou autres autorisations) applicable à votre projet, se renseigner en mairie ou consulter les sites officiels de l'administration (également pour télécharger les formulaires):

- <http://www.service-public.fr> (rubrique construction/urbanisme/champ d'application)
- www.equipement.gouv.fr
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

En outre une notice détaillée pour les demandes de permis de construire, démolir, d'aménagement et les déclarations préalables est à votre disposition sur le site :

- www2.equipement.gouv.fr/formulaires/docassocies/51190.pdf

Affichage

Le permis de construire accordé ou la déclaration préalable (non frappée d'une décision d'opposition) doit être affiché sur le terrain et cet affichage doit demeurer pendant toute la durée des travaux.

Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait:

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le bénéficiaire au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le bénéficiaire et de lui permettre de répondre à ses observations.

La durée de validité des autorisations d'urbanisme est de deux ans.

Le commencement des travaux doit faire l'objet d'une « déclaration d'ouverture de chantier » selon le modèle CERFA normalisé.

A l'achèvement des travaux, l'intéressé doit souscrire sur un formulaire CERFA une déclaration attestant cet achèvement et la conformité des travaux par rapport au permis délivré ou à la déclaration préalable.



Principe

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties.

Domaines d'intervention

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits d'ordres civil et commercial tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière :

- d'état civil,
- de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au Médiateur de la République).

Statut du conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est bénévole.

Il est nommé par le premier président de la cour d'appel.

Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Initiative du recours à la conciliation

Le conciliateur peut être saisi par l'une des parties en conflit ou par le juge.

Le conciliateur de justice attaché à notre commune est M. Rouméas qui reçoit (sans rendez vous) chaque deuxième jeudi matin de 9h30 à 12h, à la Maison Communautaire (Briis sous Forges).

Tél.: 01 64 90 79 00

www.vosdroits.service-public.fr

Initiative du juge

Lorsque le tribunal d'instance a été saisi pour un litige d'ordre civil, le juge peut désigner un conciliateur.

Le juge doit alors en aviser les parties:

- par lettre simple,
- par voie électronique (si les parties ont donné leur accord).

Les parties ont quinze jours pour répondre à la proposition du juge. A défaut d'acceptation, le juge procède lui-même à la conciliation.

Le tribunal de commerce peut également, avec l'accord des parties, désigner un conciliateur de justice.

.../...



.../...

Procédure

Déroulement

Les parties doivent être présentes en personne à la réunion de conciliation, accompagnées, si elles le souhaitent, d'une personne de leur choix (avocat, conjoint, concubin, personne attachée à l'entreprise...).

Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de la contestation, interroger toute personne dont l'audition lui semble utile, avec l'accord des parties.

Le conciliateur tient le juge informé des difficultés qu'il peut rencontrer.

A savoir: le conciliateur de justice ne pourra révéler au juge la teneur des déclarations qu'avec l'accord des parties.

Durée

La durée de la conciliation est d'un mois au plus, renouvelable une fois pour la même durée à la demande du conciliateur. Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative, celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

Résultat

Accord des parties

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur doit l'informer par écrit du résultat des échanges.

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre.

Dans ce cas, la rédaction d'un constat n'est obligatoire que lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit.

Les parties peuvent soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire.

Échec de la conciliation

En cas de désaccord, soit parce que l'une des deux personnes n'est pas présente, soit parce que les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable, chacun des adversaires reste libre de faire régler le litige par le tribunal.

Coût

Le recours à un conciliateur de justice est gratuit.





La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002, la loi sur le divorce du 26 mai 2004 et par la création, en 2003, d'un diplôme d'Etat de médiateur familial.

Elle permet de rétablir le dialogue et maintenir les liens familiaux lorsqu'on affronte un conflit familial.

Sont concernés les membres d'une famille confrontés à des situations conflictuelles :

- les couples ou parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce,
- les jeunes adultes en rupture de liens avec leurs parents,
- les grands-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants,
- les familles recomposées faisant face à des conflits familiaux,
- les successions difficiles.

Le médiateur familial est un professionnel qualifié, titulaire d'un diplôme d'Etat. Formé au processus de médiation et aux techniques spécifiques de médiation familiale, il est aussi doté de connaissances en droit, en psychologie et en sociologie. Il respecte des règles déontologiques de confidentialité, d'impartialité et de neutralité.

La médiation familiale est soutenue par le Ministère de la santé et de la solidarité, le Ministère de la justice et, au niveau du département de l'Essonne, par la CAF, la DDASS, le Conseil Général et la Cour d'appel.

Trois associations conventionnées interviennent dans notre département pour proposer des lieux de médiation familiale:

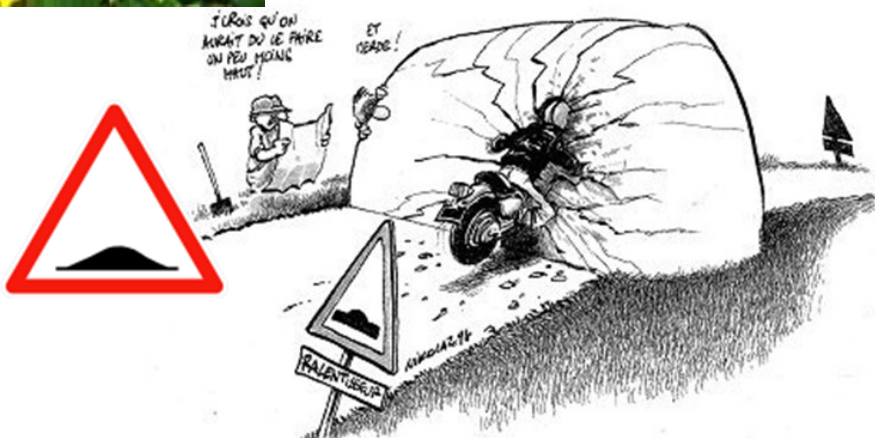
- Association pour le couple et l'enfant – Apce 91
Tél. 01 69 81 93 35
www.couple-enfant-91.org
- Association Olga Spitzer – Espace famille médiation
Tél. 01 43 07 97 34
www.famille-mediation.fr
- Union départementale des associations familiales de l'Essonne – Udaf
Tél. 01 60 91 30 07
www.udaf91.com

Le Barreau de l'Essonne de l'Ordre des avocats propose également l'association « Essonne Médiation ».

Tél. 06 30 89 55 38
www.avocats91.com

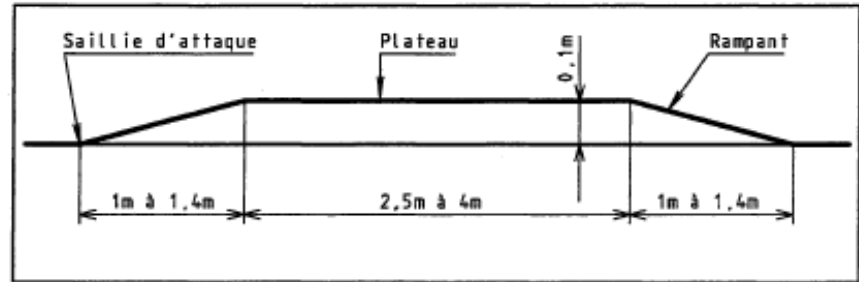
Le contact à la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne est Mme Christine Lecellier.

Tél. 01 69 26 89 66
(avs-sp.cafevry@cnafrmail.fr)



Les rues du Bois Bourdon, des étangs de Cogne, des grandes bornes et du Parc sont désormais pourvues de ralentisseurs de type trapézoïdal réalisés selon les normes du décret n°94-447 du 27 mai 1994.

Le profil en long du ralentisseur de type trapézoïdal comporte un plateau surélevé et deux parties en pente, dénommées rampants. Il est de forme trapézoïdale et a pour dimensions:



- pente des rampants: de 7% à 10%;
- hauteur: 0,10 m ± 0,01 m (tolérance de construction);
- longueur du plateau: comprise entre 2,50 m et 4 m, à 5% près (tolérance de construction);
- Saillie d'attaque du rampant: ≤ 0,005 m.

Figure 2 : Profil en long du ralentisseur de type trapézoïdal



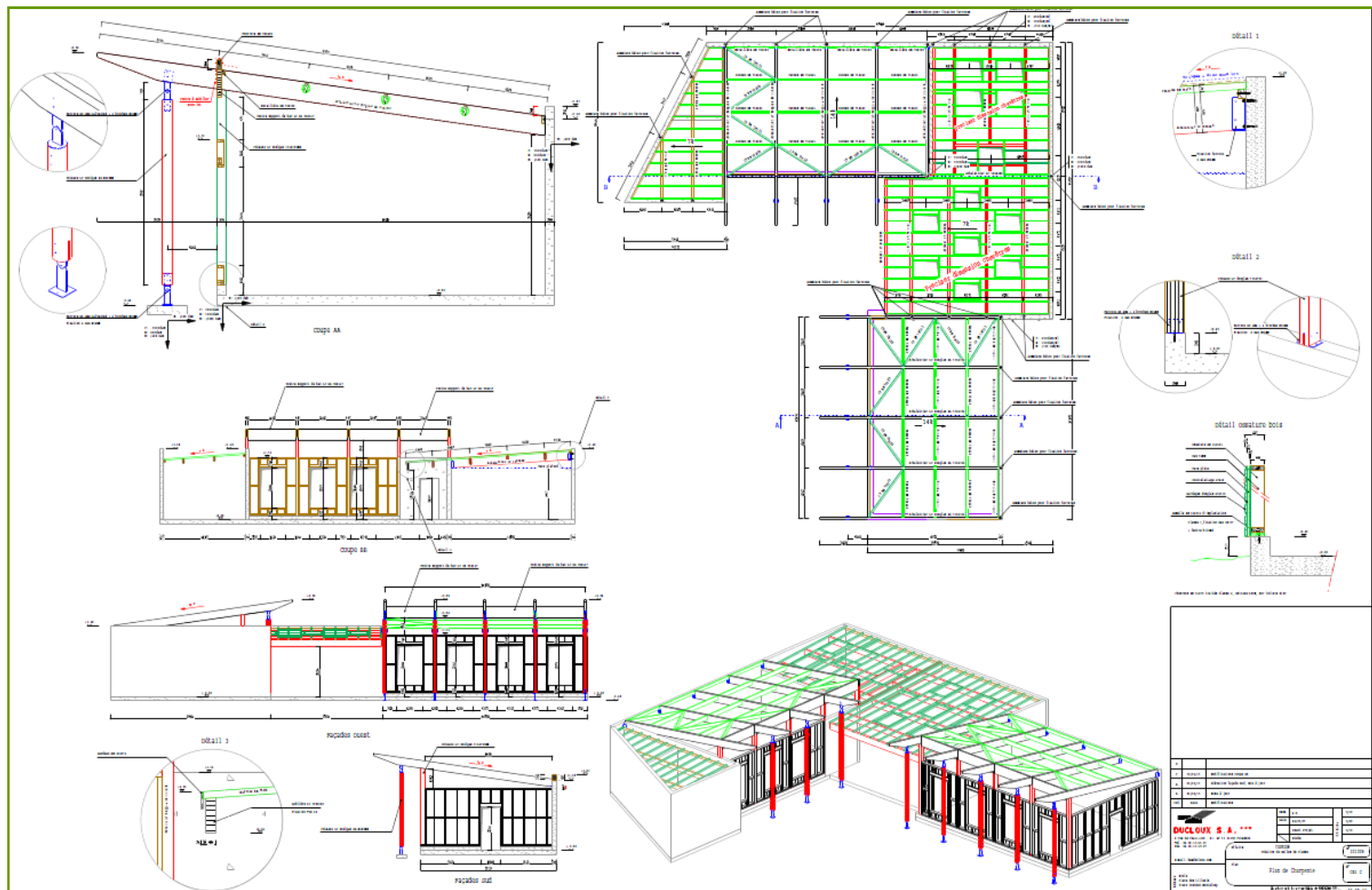
Installation des bornes du SICTOM





Le chantier se poursuit dans le respect du planning prévisionnel : les murs périmétriques et refends ainsi que la dalle en béton armé sont achevés. La charpente bois en lamellé collé vient d'être posée. L'achèvement des travaux est toujours prévu pour la prochaine rentrée scolaire.





Travaux dans la maternelle



Remplacement du chauffe-eau

Remplacement d'un lanterneau de désenfumage dans la salle polyvalente



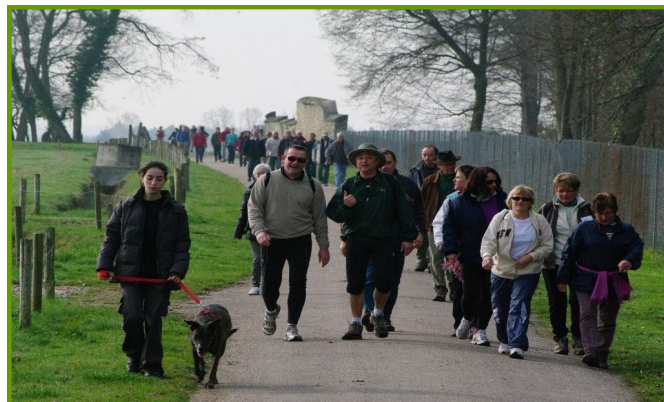


Samedi 5 Mars, le soleil brille de tous ses feux lorsque princesses, batman, cow-boys, cow-girls, moines, Spiderman, Buzz l'Eclair, Zorro, super héros et beaucoup d'autres encore se mettent en marche pour arpenter les rues de Courson-Monteloup. « Les Fanfarons de la Remarde » les précèdent et, avec des musiques entraînantes, rendent festive cette parade.

Les confettis voltigent.....Les enfants adorent ! Les habitants du village sortent de leur maison pour applaudir et se joindre à ce joyeux cortège. De retour à la mairie, tous se régaleront autour d'un goûter composé de crêpes, friandises, boissons pétillantes. Un excellent vin chaud réchauffe les musiciens, tous les parents et grands-parents venus accompagner les enfants et écouter la fanfare.



14ème Marche de Printemps



L'arrivée du printemps a été ponctuée par la Marche du Printemps, organisée comme chaque année par la CCPL.

Cette 14^{ème} édition a eu lieu sur notre commune.

Par un beau soleil et sous un ciel uniformément bleu, à 8h30 ce dimanche matin 20 Mars, quelques 500 randonneurs de tous âges (dont plusieurs Élus parfois accompagnés d'animaux insolites tels que dromadaire ou lama...), issus des quatorze communes de la CCPL, se sont inscrits pour effectuer leur randonnée pédestre longue de 7 ou 12 km selon l'itinéraire choisi.

Ils ont pu découvrir et apprécier quelques-uns des charmes de notre campagne: les espaces boisés, les champs, les rivières (la Charmoise et la Prédecelle), le Parc du Château avec ses arbres prestigieux, le Golf du Stade Français avec ses fairways soigneusement entretenus et ses nombreux lacs.

Notre village s'est, une fois de plus, particulièrement mobilisé, puisque plus de cent Coursonnais, Montelupins et habitants de La Roncière ont participé à cette manifestation.

Grâce à cette participation, la Commune a remporté la coupe et conservera ce trophée pour le remettre en jeu l'année prochaine.

Cette manifestation chaleureuse et conviviale s'est poursuivie par un apéritif offert par la CCPL. Puis, 120 personnes partagèrent un repas fort sympathique préparé par le Comité des Fêtes de la Commune tandis qu'une quarantaine de randonneurs dégustaient leur casse-croûte sous le chapiteau aménagé à cet effet.



En pourcentage de la population:



- 1) Courson-Monteloup: 106 participants, soit 18,2%;
 - 2) Pecqueuse: 36 participants, soit 6,2%;
 - 3) Boullay-les-Troux: 38 participants, soit 5,9%;
 - 4) Saint-Jean-de-Beauregard: 15 participants, soit 5,5%;
 - 5) Gometz-la-ville: 40 participants, soit 4% ;
 - 6) Fontenay-les-Briis: 67 participants, soit 3,9%;
 - 7) Les Molières: 31 participants, soit 1,7%;
 - 8) Janvry : 9 participants, soit 1,5%;
 - 9) Limours: 52 participants, soit 0,8%;
 - 10) Saint-Maurice-Montcouronne: 10 participants, soit 0,7%;
 - 11) Angervilliers: 9 participants, soit 0,64%;
 - 12) Briis-sous-Forges: 19 participants, soit 0,6%;
 - 13) Forges-les-Bains: 18 participants, soit 0,5%;
 - 14) Vaugrigneuse: 1 participante, soit 0,08%.
- Hors CCPL: 49 participants.

Essonne Verte - Essonne Propre

Samedi 2 Avril, dans le cadre de l'opération Essonne Verte-Essonne propre, la commune de Courson-Monteloup a organisé le nettoyage de Printemps, en collaboration avec le Conseil Général.

Les participants, adultes et enfants concernés par le respect de l'environnement, munis de gants et de sacs poubelles ont parcouru le Bois des Bouleaux. Ceci étant, depuis 3 ans, compte tenu de ces après-midi « grand nettoyage » et des aménagements faits par la mairie, cet espace boisé classé conserve son identité.

En revanche, le long de la route du golf, maintes canettes de bière, de nombreux paquets de cigarettes, abandonnés de manière désinvolte, ont été ramassés. Ces déchets ont été déversés dans la benne prévue à cet effet.

Tout le monde s'est retrouvé ensuite dans la cour de l'école autour d'un goûter fort sympathique.



« Révisons nos Classiques ! »



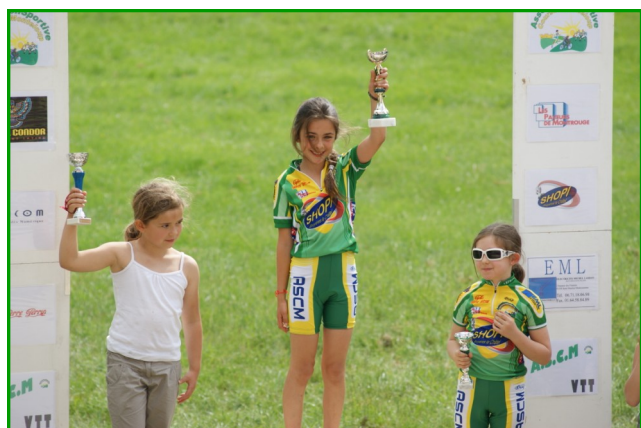
Pour la première fois, les 3 CCAS des mairies de St Maurice Montcouronne, Vaugrigneuse et Courson-Monteloup se sont associés dans une manifestation culturelle commune.

Avec le concours de la Communauté de Communes du Pays de Limours, les seniors des 3 villages ont été conviés à une après-midi théâtrale: "Révisons nos Classiques!".

La Fontaine, Molière, Racine et Marivaux ont été visités par la Compagnie Théâtrale de la Cité, dirigée par Nicolas Hocquenghem du théâtre de Bligny.

Les courtes scènes, interprétées avec le sens dramaturge qu'il convient par les comédiens, ont été présentées préalablement en quelques mots par Nicolas. Ceci a favorisé les quelques souvenirs que chacun avait pu conserver des grandes pièces classiques de notre théâtre.

Un goûter offert par les 3 CCAS a clôturé la représentation et a rassemblé acteurs et spectateurs dans une joyeuse ambiance.



Pour sa première année d'existence, les performances sportives ne se sont pas fait attendre au sein de l'Association Sportive de Courson-Monteloup.

Le 27 Février dernier, l'ASCM a participé au championnat départemental VTT à Gif sur Yvette.

C'est sur un parcours « de guerriers » comme le disent les spécialistes, détrempé, physique et très technique, que Laura FRIEBEL (minimes) et Nicolas DUJACQUIER (senior A) ont affronté les meilleurs concurrents du département.

Cette épreuve, qui était également qualificative pour le championnat de France du 14 Mai à Rodez (12), a vu la victoire de Laura, nouvelle championne départementale! La voici donc sélectionnée avec en prime une place sur la première ligne de départ du championnat National!

Le 3 Avril à Méry sur Oise, se sont déroulés les championnats d'Ile de France 2011. A cette occasion, notre jeune Laura bien que grippée la semaine précédant cette course, a tenu à affronter les meilleures vététistes de la région!

Elle s'est battue comme à son habitude et malgré de très rudes conditions météorologiques termine à la 2ème place! Prochain objectif de la vice championne régionale: Le National!

Le 14 mai dernier s'est tenu le championnat national UFOLEP de VTT sur la commune de Rodez dans l'Aveyron. Alors que l'on pouvait enfin espérer des conditions estivales, c'est sous un déluge que s'est déroulée la compétition. Le parcours très technique s'est rapidement transformé en bournier mettant encore à rude épreuve les athlètes et leur mécanique.

Laura qui participait à sa première épreuve nationale termine à une belle 8^{ème} place sur 33 participantes. Elle prend sa revanche sur la championne d'Ile de France qui l'avait précédée lors de la compétition régionale.

Après seulement 16 mois de pratique du VTT, Laura cumule un titre départemental, une 2ème place régionale et une 8ème place nationale.

Ce n'est pas excessif de dire que l'avenir lui appartient ! En parallèle de ces performances, les entraînements continuent pour tous les jeunes de l'ASCM. Perfectionnement et initiation sont au programme. Ils peuvent mettre en valeur les progrès accomplis à l'occasion des trois manches du challenge jeunes 91 mis en place par le comité départemental de l'UFOLEP.

La première manche a été organisée par l'ASCM, le 8 mai dernier, dans le parc du château de la RATP à Fontenay les Briis. Cette épreuve intitulée « les boucles du château » a rassemblé une cinquantaine de jeunes participants sur plusieurs catégories.

Le bilan de la section VTT de l'association est très encourageant avec 3 victoires et 5 podiums pour ses jeunes adhérents.



Commémoration du 8 mai 1945

A l'occasion du 66^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945, les maires des communes de Vaugrigneuse et Courson-Monteloup ont rendu hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale. Dépôt de gerbe, discours et recueillement ont permis de commémorer ce douloureux souvenir. Entourés des habitants et des élus, les membres des associations d'anciens combattants ont porté le drapeau tricolore pour honorer la mémoire des disparus.

Commémoration des déportés

Dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, une délégation d'élus, d'habitants et de porte-drapeaux du territoire de la CCPL est venue, ce dimanche 24 avril, au cimetière de Limours, commémorer la déportation.

Cette cérémonie, initiée par Christian Schoettl il y a une quinzaine d'années, fut conduite par son fils, Nicolas, Conseiller Général.

Cérémonie émouvante où la traditionnelle minute de silence est remplacée par un violon qui exprime sa plainte car « il faut proscrire le silence devant la barbarie et lui opposer la culture ».



1er Mai des seniors

C'est maintenant devenu une tradition dans notre village: à l'occasion du 1^{er} mai, la Municipalité et le Comité des Fêtes ont organisé une distribution de muguet, assorti d'une friandise au chocolat, au bénéfice et à la satisfaction des Seniors.





EN MARS / AVRIL



Au nom de tous les enfants qui ont assisté au spectacle de Pâques samedi 30 avril, nous vous remercions vivement car c'est grâce à vous, que ce spectacle a pu être offert aux enfants du village.

En achetant les 300 œufs surprises aux jeunes qui sont venus frapper à votre porte ou tout simplement en vous rendant au secrétariat de notre commune, vous avez contribué presque en totalité au financement de celui-ci. Nous en profitons également pour remercier ces jeunes qui courageusement ont arpenté les rues pour que cette vente soit une réussite.

Un numéro ayant été préalablement attribué par œuf vendu, c'est à l'issue de ce spectacle que le tirage au sort a eu lieu, sous le regard attentif de Monsieur le Maire, des conseillers et du CDF par mademoiselle Eva Granvaud, « la gardienne des indices du spectacle ».

Cette année, le sort a désigné la famille Gautier avec le numéro 54 pour remporter la magnifique corbeille de Pâques.

Nous leur souhaitons une délicieuse dégustation. Nous nous retrouverons l'an prochain pour cette « opération œufs de Pâques ».

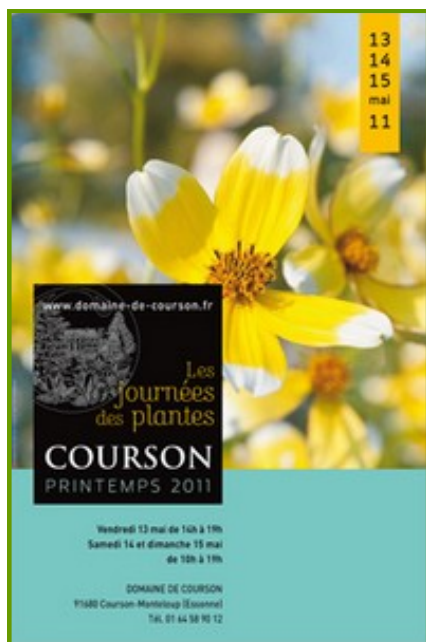
Spectacle « La Fée Équilibre »

Quelle déception pour la Fée Équilibre! Il lui est impossible de déchiffrer le lieu mystérieux où elle est invitée. Heureusement, Pégase et Matou Filou vont l'aider à trouver la réponse, bien que ce dernier ne puisse les accompagner: il ne connaît pas les bonnes manières pour venir avec la Fée Équilibre sur la terre!

Elle a fait appel à la gardienne des indices du spectacle, Eva, et à certains petits spectateurs qui furent transformés en pharmacienne, infirmière, policier Chaque acteur, encouragé par l'assistance, fut courageux, effectua les consignes et obtint les indices nécessaires à la réussite des missions, tout en apprenant les règles à respecter pour bien vivre sur notre planète.

La tâche fut rude mais le résultat obtenu fut au-dessus de toute espérance!





Comme d'habitude, et cette fois ci sous un ciel clément, les Journées des Plantes en ce mois de Mai 2011 connurent un grand succès.

Dès le vendredi, le Parc du Domaine de Courson était noir de monde, telle une attaque de pucerons!

Jardiniers amateurs et professionnels se mélangeaient aux promeneurs qui se régalaient devant toutes ces plantes de belle qualité, parfois bien curieuses: des silhouettes hors norme, des écorces forçant notre regard, des feuillages XXXXL, des parfums suggestifs.....

Nous avons toujours au Domaine de Courson ce « plus » qui interroge, surprend, déroute parfois mais qui, dans tous les cas, émerveille toujours!

Cette année ce fut le chou « Brassica oleracea variété acephala Joseph Cotel », chou d'ornement au feuillage impressionnant qui fut primé et mis à l'honneur.

Un défibrillateur à Courson

La mairie vient d'équiper le village d'un défibrillateur cardiaque. Il est installé sur la place des Tilleuls, contre le mur nord de la petite Grange. Des petits panneaux verts indiquent sa localisation et il est facilement repérable la nuit grâce à un éclairage clignotant. Il est d'autre part sous surveillance vidéo.

Les problèmes d'urgence cardiaque n'arrivent pas qu'aux autres. Les gestes à pratiquer sont simples mais il faut malgré tout les avoir appris pour pouvoir agir en toute sécurité en cas de besoin.

Ce défibrillateur que nous avons choisi entièrement automatisé facilitera très grandement les premiers secours, les toutes premières minutes étant primordiales en attendant l'arrivée des secours.

Nous avons proposé aux habitants une réunion d'information pour expliquer son fonctionnement et rappeler les gestes simples à pratiquer en cas d'arrêt cardiaque d'une personne. Nous pouvons regretter le peu de monde présent à cette rencontre, n'excédant pas une quinzaine de personnes. La majorité des gens présents étaient ceux qui avaient pratiqué les cours de secourisme niveau PSC1 que nous avons organisés l'année dernière à la mairie.

Afin de poursuivre notre campagne de sensibilisation nous prévoyons à la rentrée de septembre une nouvelle rencontre avec Marc Simonneau, pompier secouriste formateur du Centre de Secours de Limours.

Venez-y nombreux.

En espérant que nous n'aurons jamais à nous en servir, n'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.





Le 21 mai au matin, tous les bénévoles sont réunis une fois de plus.

Déplacer une jardinière pour allonger une rangée de tables, monter les barnums et la scène pour recevoir les musiciens, laver des chaises supplémentaires, installer la cuisine le temps de la soirée, aménager le bar pour le rendre fonctionnel et agréable, dresser et décorer les tables l'après-midi sur la place de la mairie - tout ceci afin d'accueillir nos 200 couverts - ne serait possible sans l'aide de vous tous.

Le soir, à partir de 19 heures, Courson-Monteloup s'est transformé en village antillais:

Jean Claude et Pépito accueillent les doudous de la soirée avec des colliers de fleurs; le secrétariat de la mairie est devenu un bureau d'accueil annexe de l'office de tourisme de Fort de France, la place des Tilleuls a changé de nom pour s'appeler désormais place de la savane, le château est rebaptisé Fort Saint louis, la pompe dragor est en fait la fontaine Mackau aux bouches en tête de lion qui ne vont pas tarder à rugir de plaisir sous la pression du punch, les champs agricoles ont abandonné les cultures céréalières pour privilégier la canne à sucre

.../...





.../...

Nos jeunes serveurs, habillés aux couleurs des Antilles et coiffés d'un chapeau de paille ainsi que nos doudous montelupines couronnées de la coiffe antillaise traditionnelle, assurent le service à table avec classe: repas typique préparé par notre chef Michel (aidé de sa seconde, Colette) qui habite l'île de La Roncière. Ce repas était composé de l'incontournable assiette créole avec son boudin noir et ses accras et ensuite du fameux colombo, autre plat incontournable de la cuisine antillaise. Conchita, Marlène et Jean Charles servent le punch planteur qui a été élaboré dans notre village par d'authentiques antillais selon leur recette familiale ancestrale.

Entre en scène alors le groupe musical antillais « Tropic color », dont les musiciens sont originaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île Maurice. Ils animent superbement la fête et font vibrer les participants au rythme de la musique créole.

Parmi les participants, en majorité issus de notre village, certains nous ont fait l'honneur de venir des villages voisins. D'autres sont même venus de l'île Saint Martin et se sont retrouvés en pays de connaissance; enfin, infiltrés parmi nous, une quinzaine de gendarmes qui eux ne venaient pas de Marie Galante ni de Guadeloupe, mais tout simplement de la brigade de Limours, participèrent à cette soirée festive.

Merci à tous ceux qui, courageusement, dès 9h, étaient présents pour l'organisation de la fête antillaise.

Merci également à Michel et Colette pour la confection du repas, Carlos et René pour leur aide à la cuisine, Conchita, Jean Charles et Marlène, nos barmen et barwomen.

Merci à vous tous qui avez participé. Grâce à vous cette soirée fut une grande réussite.

En ba tè pas ni plaisi
(sous terre il n'y a pas de plaisir: profitons de la vie)





"Et en plus vous avez commandé le soleil!..."

D'après les musiciens que nous avons pour la deuxième fois accueillis au coeur de notre petit village pour animer la Fête des Voisins, l'organisation était parfaite, l'installation digne de professionnels (y compris les câbles des enceintes et l'amplificateur mis à disposition par la mairie!), l'accueil chaleureux.

La fête des voisins, c'est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent parfois. Connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble et concourt à instaurer la solidarité de proximité et c'est ce que nous recherchons dans notre village lorsque nous proclamons que Courson-Monteloup est un village où il fait bon vivre. Chacun apporte les mets et boissons qu'il entend partager et les dépose sur la grande table commune dressée devant la mairie.

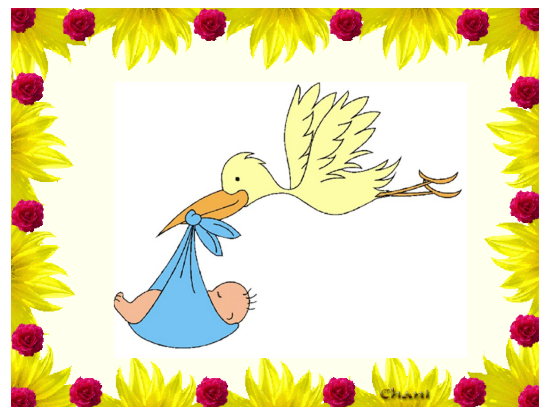
Le Comité des Fêtes ouvre les agapes en offrant l'apéritif. Et après avoir partagé ce repas haut en couleurs et en convivialité, les musiciens s'emparent de la scène pour faire danser tout ce joli monde. Alors, quand, en plus, le temps se met de la partie, vraiment, tout va bien... C'est que la manifestation est bénie des Dieux!

Un grand merci aux Black&Blues pour nous avoir une nouvelle fois enchantés, fait swinguer et cela de façon bénévole, il faut le préciser. Le Comité des Fêtes a tenu à faire passer un chapeau pour les remercier.

Un grand merci à vous, habitants de Courson-Monteloup, pour être venus partager ce moment. A l'année prochaine!

Ils sont nés, premier baptême civil

Naïla BENKOLAÏ née le 20/02/2011



Ilann DEMIRDJIAN né le 22/02/2011

M. le Maire a célébré son premier baptême civil avec l'enfant Juliette Rinaudo, entourée de ses parents, parrain et marraine, le 9 avril 2011.





Calendrier de collecte 2011

COURSON MONTELOUP

- Ordures ménagères le MERCREDI Matin
- Emballages le VENDREDI Matin
- Végétaux le JEUDI Après-Midi (Semaine PAIRE)
- Encombrants

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 M	5 L
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J	6 J	6 M
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 V	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 J	22 J
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 L	31 J	31 J	31 S	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 L	31 S	31 S

E-mail : sictom.hurepoix@wanadoo.fr - Tél : 01.69.94.14.14 - Fax : 01.69.94.14.19 - Site Internet : www.sictom-du-hurepoix.fr

De nouvelles bornes semi-enterrées ont été installées près de la station d'épuration, rue des étangs de Cocagne et remplacent désormais les précédentes implantées rue La Martine. Elles sont destinées aux apports volontaires de journaux, revues et magazines (couleur bleue) et au verre (couleur verte): bouteilles, pots, bocaux sans bouchons ni couvercles.

Ces bornes sont régulièrement vidées par les camions du Sictom; toutefois, lorsque la borne est pleine, abstenez-vous de déposer votre verre ou d'autres déchets autour! Cette pratique peut s'avérer dangereuse et, de plus, est passible d'une amende pour dépôt d'ordures sur la voie publique. Appeler le numéro: 01 69 94 14 14 pour signaler la saturation de la borne.



Forum des associations

Les associations du village vous donnent RDV dans l'école maternelle le samedi 10 septembre de 10h à 13h afin de vous présenter leurs activités et prendre vos inscriptions.

Venez nombreux les rencontrer, partager vos idées, vous inscrire!

Si vous avez du temps libre et l'envie de vous impliquer dans la vie associative, venez proposer votre aide à l'association de votre choix.

Toutes nouvelles idées associatives seront également les bienvenues. Le forum sera l'occasion de présenter votre projet, trouver des partenaires et des futurs adhérents pour vous lancer dans l'aventure.

Inscription en mairie ou par mail: monteloup.mairie@wanadoo.fr avant le 07 septembre.

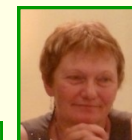
Le Comité des Fêtes

Le bureau du Comité des Fêtes (Association Loisirs et Culture) a été renouvelé et comprend désormais les membres suivants:

- Présidente: Carole Giard



- Vice-Présidente: Chantal Paillance



- Trésorier: Laurent Monnerat



- Secrétaire: Danièle Artoré



Nous leur adressons tous nos vœux de réussite pour continuer à faire vivre notre village et mobiliser nos chers bénévoles, en liaison et en harmonie avec la Commission Animation.



**SÉNATORIALES
2011**

Le Sénat est renouvelable par moitié, tous les trois ans; après le renouvellement de 2011, il y aura 348 sénateurs.

Les prochaines élections sénatoriales se dérouleront le 25 septembre 2011: 38 départements sont concernés dont ceux de l'île de France et 170 sénateurs y seront élus.

Le collège électoral est composé des « Grands Electeurs »: les conseillers généraux et régionaux, les députés, mais surtout les délégués des conseillers municipaux (qui représentent 95% des électeurs des sénateurs).

Les conseils municipaux sont convoqués le 17 juin 2011 afin de désigner leurs délégués; pour notre commune il s'agira d'en désigner trois.

Sécheresse

Un arrêté de restriction d'usage de l'eau a été pris par le Préfet de l'Essonne, en date du 19 mai 2011. Il est consultable sur le site internet de la Commune et celui de la Préfecture. Sauf disposition ultérieure contraire, il est applicable jusqu'au 15 octobre prochain.

Il concerne l'Orge et ses affluents. Pour l'utilisation de l'eau potable (arrosage, nettoyage), seules sont visées les communes du sud du département (dont Courson-Monteloup). Pour les autres communes du nord, alimentées par la Seine, il n'y a pas encore de restriction. Les usages de l'eau sont réglementés comme suit:

Mesures concernant	Conditions d'application
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles munies d'un système de recyclage ou de lavage à haute pression, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publiques
Arrosage des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics et privés, des espaces sportifs de toute nature (sauf golfs)	Interdit entre 8 h et 20 h. Un registre des prélèvements doit être rempli hebdomadairement pour l'arrosage des espaces sportifs, dès franchissement du seuil d'alerte
Arrosage des jardins potagers	Pas de restriction
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Interdite
Piscines privées réservées à l'usage personnel d'une famille	Remplissage interdit, sauf pour les chantiers en cours
Plans d'eau	Remplissage interdit sauf pour les activités commerciales

Calendrier des prochaines animations

- 12 juin - Sortie Aventure Floréal
- 25 juin 9h - Fête de l'école
- 25 juin 19h - Fête du village
- 1er juillet -Théâtre:«1 riche, 3 pauvres»
- 13 juillet - Don du sang, 16h 20h
- 10 septembre - Forum des Associations
- 9 octobre - Brocante

- 14,15,16 octobre -Journée des plantes
- 31 octobre - Halloween
- 6 novembre - Foulées de courson
- 18 novembre - Soirée beaujolais
- 3 décembre - Noël des seniors
Distribution des colis
- 10 décembre - Noël des enfants

Directeur de la publication:
Alain Artoré
Conception Maquette:
Isabelle Bouquety
Imprimé en Mairie